








# Guide du locataire



## J'ai trouvé un logement → je prends connaissance de mes obligations et de mes droits

MES DROITS	MES OBLIGATIONS
 Avant tout, je m'assure que le <b>montant du loyer</b> est adapté à mon budget.	→ Avant de signer mon contrat de location, je me renseigne sur les aides financières possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du <b>Locapass</b> (<i>voir coordonnées à droite</i>)</li> <li>• du <b>Fonds de Solidarité pour le Logement</b> auprès d'un travailleur social (<i>voir coordonnées à droite</i>)</li> </ul>
 Je dois signer un <b>contrat de location</b> (bail) avec mon propriétaire et le lire attentivement au préalable.	→ Si j'ai des difficultés pour comprendre tous les termes de mon contrat de location, je peux me renseigner auprès de l'A.D.I.L ( <i>voir coordonnées à droite</i> ).
 Je dois être attentif aux conditions minimales de <b>confort</b> que doit comporter le logement que je loue. Ce dernier doit être décent.	→ En cas de doute, au moment de l'entrée dans mon logement ou à n'importe quel moment, je peux signaler les désordres que je constate auprès de la D.D.C.S.P.P ou de la C.A.F ( <i>voir coordonnées à droite</i> ).
J'emménage dans un logement déclaré <b>non décent</b> et dépose une demande d'aide au logement.	→ Je ne peux pas recevoir, ni mon bailleur, l'aide au logement tant que mon logement n'est pas remis aux normes.
Je perçois une aide au logement et mon logement est déclaré <b>non décent</b> (diagnostic de non décence délivré par un organisme agréé)	→ Je dois engager des démarches (amiables ou judiciaires) visant à demander la mise aux normes de mon logement. Mon aide au logement ne peut plus être versée à mon bailleur mais je pourrai la percevoir directement.
 Je dois obligatoirement souscrire une <b>assurance</b> pour le logement que je loue. Je fournis une attestation d'assurance à mon propriétaire lors de l'entrée dans les lieux et je lui fais parvenir un exemplaire actualisé chaque année.	→ Je peux m'informer auprès du travailleur social de mon secteur sur la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement ( <i>voir coordonnées à droite</i> ).
 Je dois <b>payer</b> régulièrement mon loyer et mes charges à la date convenue dans le contrat de location.	→ Je peux éventuellement bénéficier d'une aide au logement : je me renseigne auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ( <i>voir coordonnées à droite</i> ). Si je rencontre des difficultés pour le paiement de mon loyer, j'en informe mon propriétaire au plus tôt et je recherche avec lui des solutions amiables (mise en place d'un échancier par exemple). Je peux également contacter un travailleur social et/ou l'A.D.I.L ( <i>voir coordonnées à droite</i> ). <b>Dans tous les cas, je me mobilise, je ne laisse pas la situation se dégrader afin d'éviter une situation d'expulsion.</b>
 Je dois respecter le <b>préavis</b> de départ prévu dans mon contrat de location en informant mon propriétaire par écrit en recommandé avec accusé de réception.	→ En fonction de ma situation, ce préavis de départ peut être réduit. Je me renseigne auprès de l'A.D.I.L ( <i>voir coordonnées à droite</i> ).
 Je dois rendre mon logement <b>en bon état</b> et être présent lors de l'état des lieux de sortie.	→ Je peux récupérer mon dépôt de garantie (caution) dans un délai de deux mois si aucune dégradation n'est constatée dans l'état des lieux.

## Coordonnées utiles

### LOCAPASS

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)  
Rubrique : Annuaire CIL

### TRAVAILLEUR SOCIAL

S'adresser à la mairie de sa commune ou à un Centre Médico Social.

### A.D.I.L

#### Agence Départementale d'Information sur le Logement

3 rue Victor Hugo  
24000 Périgueux  
☎ 05 53 09 89 89  
[www.adil24.org](http://www.adil24.org)

### D.D.C.S.P.P

#### Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Service Logement Hébergement  
☎ 05 53 03 66 18

### C.A.F

#### Caisse d'allocations familiales

50 rue Claude Bernard  
24011 Périgueux Cédex  
☎ 0 810 25 24 10\*

\*pour les allocataires : le numéro du technicien de votre dossier figure sur votre carte allocataire ainsi que sur l'ensemble des courriers.

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### POINT INFO FAMILLE

**Bergerac** : (lundi et jeudi)

24 boulevard Victor Hugo

**Montpon** : (mardi et vendredi)

47 rue Thiers

**Sarlat** : (lundi et jeudi)

91 avenue de Selves

**Périgueux** : (mercredi et vendredi)

50 rue Claude Bernard